



2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Prêts de démarrage au Canada : Futurpreneur, BDC et le PFPEC

Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-10-29 · prêt Futurpreneur · prêt de démarrage BDC · Programme de financement des petites entreprises du Canada · prêts aux petites entreprises à Montréal

Article original : <https://2727coworking.com/articles/fr/prets-demarrage-canada-futurpreneur-bdc-pfpec>

Dans cet article

1. Emprunt ou capitaux propres : pourquoi envisager un prêt avant le capital de risque
2. Futurpreneur : qui est admissible
3. Futurpreneur : montants, taux et mentorat
4. BDC : financement de démarrage et partenaires prêteurs
5. Comprendre le Programme de financement des petites entreprises du Canada
6. PFPEC : plafonds et utilisations admissibles
7. Intérêts, frais et droits d'enregistrement
8. Exemple illustratif : le coût du financement
9. Comparaison des trois options
10. Sûretés et cautionnements personnels
11. Comment présenter une demande, étape par étape
12. Financement complémentaire du Québec et cumul des aides
13. Liste de vérification et motifs fréquents de refus
14. Sources

Emprunt ou capitaux propres : pourquoi envisager un prêt avant le capital de risque

Un prêt vous permet de conserver toutes vos actions. En contrepartie, les paiements commencent selon l'échéancier prévu, que les ventes soient au rendez-vous ou non, et la personne qui fonde l'entreprise engage habituellement sa responsabilité personnelle d'une façon ou d'une autre.

L'emprunt convient lorsque l'argent sert à acheter quelque chose qui permettra de le rembourser en quelques années : de l'équipement, l'aménagement d'un local, les stocks de départ, des droits de franchise ou le fonds de roulement initial. Il convient mal lorsque les revenus ne sont pas attendus avant plusieurs années ou que le plan ne fonctionne qu'avec une croissance très rapide; dans ces cas, les capitaux propres ou le financement non remboursable sont plus appropriés.

Trois avenues fédérales de financement par emprunt s'offrent aux personnes qui fondent une entreprise à Montréal :

- **Futurpreneur**, un organisme national sans but lucratif qui accorde des prêts aux personnes de 18 à 39 ans qui fondent une entreprise, avec un cofinancement de BDC et un accompagnement obligatoire par un mentor;
- la **Banque de développement du Canada (BDC)**, une société d'État fédérale qui accorde directement des prêts, surtout aux entreprises en activité depuis au moins un an;
- le **Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC)**, administré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), dans le cadre duquel les banques et les coopératives de crédit habituelles accordent des prêts garantis en partie par le gouvernement fédéral.

Les programmes québécois (Investissement Québec, PME MTL, fonds locaux) sont présentés dans nos guides sur les [programmes d'aide financière aux PME du Québec](#) et les [accélérateurs montréalais et les subventions du Québec](#); le présent article ne les reprend pas. Il fournit des renseignements généraux et ne constitue pas un conseil financier ou juridique : c'est le contrat de prêt que vous signez qui vous engage.

Futurpreneur : qui est admissible

La [page d'admissibilité](#) de Futurpreneur fixe les conditions suivantes pour la personne qui présente une demande :

- vous avez la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente et habitez au Canada (la [FAQ](#) confirme que le statut de résident permanent est requis);
- vous avez de 18 à 39 ans au moment de présenter votre demande. La [page du Programme de démarrage](#) indique que la demande complète, y compris le plan d'affaires et les prévisions de trésorerie, doit être soumise avant votre 40e anniversaire;
- vous pouvez démontrer que vous possédez une formation ou une expérience liée à votre idée d'entreprise;
- vous n'êtes pas un agent ou un entrepreneur indépendant travaillant pour une entreprise existante;
- l'entreprise vous procurera un emploi à temps plein (le programme distinct Side Hustle fait exception);
- vous consentez à une vérification de votre crédit personnel avec incidence sur votre cote, vos impôts sont à jour, vous ne faites l'objet d'aucune poursuite judiciaire et, si vous avez fait faillite, vous en êtes libéré depuis au moins cinq ans.

L'entreprise doit avoir dépassé le stade de l'idée, avec un produit prêt à être commercialisé, et ne pas encore être en activité ou être exploitée à temps plein depuis 24 mois ou moins. Ce seuil de 24 mois est le critère officiel de la [page d'admissibilité](#), et la [page des partenaires](#) de BDC utilise le même seuil (« operating for less than 24 months »). La formulation « less than a year of significant sales » sur la page du Programme de démarrage décrit la catégorie « startup » de Futurpreneur et ne constitue pas une condition supplémentaire. La FAQ définit les ventes significatives comme des revenus suffisamment élevés pour permettre aux fondateurs de se verser une rémunération.

La présence d'une personne cofondatrice de 40 ans ou plus ou qui n'a pas la résidence permanente ne vous rend pas inadmissible si vous détenez plus de 50 % des actions avec droit de vote, mais vous êtes alors la seule personne [responsable du prêt](#).

Futurpreneur : montants, taux et mentorat

Le [Programme de démarrage](#) offre un montant total pouvant atteindre 75 000 \$ (en date d'octobre 2026) : jusqu'à 25 000 \$ de Futurpreneur et jusqu'à 50 000 \$ de BDC, qui applique ses propres conditions. La [FAQ](#) fixe un minimum de 5 000 \$; les prêts ne nécessitent aucune garantie matérielle, et aucune subvention n'est offerte.

Conditions indiquées sur la page du Programme de démarrage en date d'octobre 2026 :

	Portion de Futurpreneur	Portion de BDC
Maximum	25 000 \$	50 000 \$
Durée	Cinq ans	Cinq ans
Taux	Taux préférentiel de RBC + 3 % (plafonné à 9 % si le taux préférentiel dépasse 6 %; égal au taux préférentiel si celui-ci dépasse 9 %)	Taux de base variable de BDC + 1,65 %
Première année	Intérêts seulement, puis capital et intérêts sur les quatre années restantes	Intérêts seulement, à compter de la date d'autorisation de BDC
Remboursement anticipé	Aucune pénalité	Trois mois d'intérêts sur le montant remboursé par anticipation, sauf pour 15 % du capital une fois par année à la date anniversaire
Frais	Frais uniques de gestion du prêt de 1 % au décaissement	Frais de traitement de 50 \$ prélevés sur le premier décaissement

La page du Programme de démarrage est la page de présentation du produit de Futurpreneur, et sa durée de cinq ans, dont une année avec paiements d'intérêts seulement, concorde avec la [FAQ](#) (« repayable over 5 years with interest-only payments required in the first year ») : le remboursement du capital s'échelonne donc sur quatre ans. Une ancienne [page d'accueil pour les recommandations de BDC](#) mentionne encore le taux préférentiel de CIBC et « the remaining 3 years »; elle contredit les deux autres pages. L'écart de taux est nul en pratique : les taux préférentiels de CIBC et de RBC étaient tous deux de 4,45 % avant la hausse de cette

semaine. BDC ne publie pas son taux de base variable sur [bdc.ca](#). Son [glossaire](#) indique seulement que le taux de base joue le même rôle que le taux préférentiel d'une banque à charte; le taux figure donc dans votre offre de BDC.

Le mentorat est obligatoire : [jusqu'à deux ans d'accompagnement individuel](#), à raison d'environ 3 à 5 heures par mois. Une seule demande couvre les deux portions, et Futurpreneur indique répondre [dans un délai de 5 à 10 jours ouvrables](#).

BDC : financement de démarrage et partenaires prêteurs

Le produit de financement de démarrage de BDC ne s'adresse pas aux entreprises qui viennent tout juste de démarrer. La [page du financement de démarrage](#) offre jusqu'à 150 000 \$ aux entreprises en activité depuis au moins 12 mois consécutifs et qui génèrent des revenus, avec des paiements d'intérêts seulement pendant les 12 premiers mois au maximum. La [FAQ sur le financement de BDC](#) ajoute que les entreprises en démarrage doivent être établies au Canada et avoir de bons antécédents.

Autres précisions de la FAQ :

- aucune mise de fonds n'est exigée pour un prêt commercial de BDC, et les garanties matérielles dépendent du type de prêt;
- certains prêts exigent une garantie personnelle ou une garantie d'entreprise plutôt que des actifs;
- le taux correspond au taux de base variable de BDC, majoré d'un écart fondé sur votre profil personnel et celui de votre entreprise; il varie donc d'un client à l'autre;
- la réponse générale de la FAQ demande de 12 à 24 mois d'activités générant des revenus, « depending on the loan type » : le seuil est de 12 mois pour le prêt de démarrage et de 24 mois pour le [Prêt petites entreprises](#).

Le [Prêt petites entreprises](#) de BDC (jusqu'à 350 000 \$) s'adresse aux entreprises établies : pour un prêt allant jusqu'à 100 000 \$, il mentionne un chiffre d'affaires annuel de 100 000 \$, une cote de crédit personnelle de 600+, des bénéfices et 24 mois d'activité.

Si votre entreprise est plus récente, BDC vous dirige vers ses [partenaires de financement](#). Pour une personne qui fonde une entreprise à Montréal, les partenaires pertinents sont Futurpreneur (ci-dessus); Evol, pour les entrepreneurs du Québec issus de groupes sous-représentés (de 20 000 \$ à 450 000 \$, mise de fonds minimale de 5 %, amortissement pouvant aller jusqu'à 8 ans); la Federation of African Canadian Economics (FACE), qui offre jusqu'à 250 000 \$ aux entreprises détenues majoritairement par des personnes noires; et le Business accelerator loan program, garanti par BDC (de 25 000 \$ à 500 000 \$ par l'intermédiaire de Desjardins, de la Banque Nationale, de RBC, de TD et d'autres institutions, pour les entreprises comptant 12+ mois d'activité et un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de dollars). Le Réseau des SADC+CAE dessert les régions rurales, et non Montréal.

Comprendre le Programme de financement des petites entreprises du Canada

Le PFPEC n'est pas un prêteur. Dans le cadre de ce programme, votre banque, caisse populaire ou coopérative de crédit prête ses propres fonds, et le gouvernement fédéral partage une partie du risque.

Principales règles tirées de la [FAQ d'ISDE à l'intention des petites entreprises](#) :

- la plupart des entreprises en démarrage et des entreprises existantes à but lucratif, sans but lucratif et de bienfaisance au Canada dont les revenus annuels bruts sont de 10 millions de dollars ou moins sont admissibles, qu'il s'agisse de sociétés par actions, d'entreprises individuelles, de sociétés de personnes ou de coopératives;
- les entreprises agricoles sont exclues et dirigées vers le programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles;
- vous présentez votre demande à l'institution financière de votre choix. Elle seule prend la décision, et ISDE n'accepte ni ne traite les demandes;
- les prêteurs appliquent les mêmes critères de crédit que pour un prêt conventionnel; si l'un d'eux refuse, essayez-en un autre.

PFPEC : plafonds et utilisations admissibles

Selon la [page du programme d'ISDE](#), en date d'octobre 2026 :

- **Plafond global** : 1,15 million de dollars par emprunteur.
- **Prêts à terme** : jusqu'à 1 000 000 \$. De ce montant, un maximum de 500 000 \$ peut servir aux améliorations locatives et à l'équipement neuf ou usagé et, à l'intérieur de ces 500 000 \$, un maximum de 150 000 \$ peut servir aux actifs incorporels et au fonds de roulement.
- **Marges de crédit** : jusqu'à 150 000 \$, pour les dépenses d'exploitation courantes.
- **Durée** : un prêt à terme, renouvellements et modifications compris, peut s'étendre sur un maximum de 15 ans à compter du premier paiement de capital et d'intérêts, qui doit avoir lieu dans l'année suivant l'octroi du prêt. Une marge de crédit est enregistrée pour cinq ans, renouvelable une seule fois pour cinq années supplémentaires ou convertible en un prêt à terme d'une durée maximale de 10 ans ([Règlement sur le financement des petites entreprises du Canada](#), DORS/99-141, art. 10).

Le plafond de 1,15 million de dollars est fixé à l'article 4 de la [Loi sur le financement des petites entreprises du Canada](#).

Les prêts à terme peuvent financer des terrains ou des immeubles commerciaux, de l'équipement, des améliorations locatives (la rénovation d'un local que vous louez), des actifs incorporels, le fonds de roulement et les droits d'enregistrement eux-mêmes. La [FAQ](#) exclut les achats d'actions et les actifs acquis par une société de portefeuille. L'achat des actifs admissibles d'une entreprise existante peut être admissible. Les institutions n'offrent pas encore toutes la marge de crédit.

Intérêts, frais et droits d'enregistrement

Le PFPEC fixe des plafonds aux taux d'intérêt. Il ne fixe pas le taux lui-même; vous pouvez donc négocier un taux inférieur à ces plafonds. Selon l'article 12 du Règlement :

- prêt à terme à taux variable : au plus le taux préférentiel du prêteur + 3 %;
- prêt à terme à taux fixe : au plus le taux hypothécaire résidentiel du prêteur pour une maison unifamiliale et pour la durée du prêt + 3 %;
- marge de crédit : au plus le taux préférentiel du prêteur + 5 %.

Les **droits d'enregistrement** sont de 2 % du montant prêté pour un prêt à terme et de 2 % du montant autorisé pour une marge de crédit (Règlement, art. 4). Ils sont payés au prêteur et peuvent être financés. Les prêteurs peuvent aussi facturer leurs frais habituels d'établissement et de renouvellement, comme pour un prêt conventionnel de même montant. Ces frais sont payés directement et ne peuvent pas être financés dans le cadre du programme.

Le taux préférentiel a changé cette semaine. Le 28 octobre 2026, la Banque du Canada a relevé son taux directeur de 0,25 point pour le porter à 2,50 %, sa première modification depuis octobre 2025, et CIBC a fait passer son taux préférentiel de 4,45 % à 4,70 %, avec prise d'effet le 29 octobre 2026. Le taux préférentiel affiché de RBC était encore de 4,45 % le 28 octobre; les taux préférentiels des grandes banques évoluent normalement ensemble après une décision de la Banque du Canada. Les exemples ci-dessous utilisent 4,70 %. La prochaine décision de la Banque est prévue le 9 décembre 2026.

Exemple illustratif : le coût du financement

Exemple illustratif. Ces chiffres supposent que le taux préférentiel demeure à 4,70 % pendant toute la durée du prêt. Les trois taux sont variables; les paiements réels varieront donc avec le taux préférentiel.

A. Prêt de 25 000 \$ de Futurpreneur. Taux : 4,70 % + 3 % = 7,70 % (sous le plafond de 9 %, qui ne s'applique que lorsque le taux préférentiel dépasse 6 %).

- Frais de gestion du prêt au décaissement : 1 % = **250 \$**
- Année 1, intérêts seulement : environ 160,42 \$ par mois, soit **1 925 \$** pour l'année
- Années 2 à 5, capital et intérêts sur 48 mois (l'échéancier de « four years ») : environ **606,81 \$ par mois**, dont 4 126,82 \$ en intérêts
- Coût total sur cinq ans : environ **6 302 \$** (250 \$ + 1 925 \$ + 4 127 \$)

B. Prêt à terme de 150 000 \$ du PFPEC pour de l'équipement et l'aménagement d'un local, au taux variable maximal de 7,70 %, remboursé sur 60 mois :

- Droits d'enregistrement : 2 % = **3 000 \$** (payés ou financés)
- Paiement mensuel : environ **3 019,97 \$**
- Intérêts sur cinq ans : environ **31 198 \$**
- Coût total au taux maximal : environ **34 198 \$**, plus les frais d'établissement éventuels du prêteur

À un taux négocié de 6,00 % plutôt qu'au taux maximal, les intérêts seraient d'environ 23 995 \$. C'est environ 7 200 \$ de moins, d'où l'intérêt de négocier le taux.

C. Marge de crédit de 50 000 \$ du PFPEC au taux maximal de 9,70 % (taux préférentiel + 5 %) : droits d'enregistrement de 1 000 \$ (2 % du montant autorisé). Si vous maintenez un solde moyen de 25 000 \$ pendant un an, les intérêts sont d'environ 2 425 \$.

Comparaison des trois options

	Futurpreneur	Financement de démarrage de BDC	PFPEC (par l'intermédiaire de votre banque)
Qui décide	Futurpreneur (et BDC pour sa portion)	BDC	Votre banque, caisse ou coopérative de crédit
Stade	Avant le lancement jusqu'à 24 mois d'exploitation à temps plein	12+ mois consécutifs d'activité générant des revenus	Entreprises en démarrage et existantes dont les revenus sont de 10 M\$ ou moins
Conditions pour la personne qui fonde l'entreprise	De 18 à 39 ans, citoyenneté ou résidence permanente, expérience pertinente	Bon crédit et bons antécédents	Critères de crédit habituels du prêteur
Maximum	25 000 \$ + jusqu'à 50 000 \$ de BDC = 75 000 \$	Jusqu'à 150 000 \$	1,15 M\$ (1 M\$ en prêt à terme, 150 k\$ en marge de crédit)
Taux	Taux préférentiel de RBC + 3 % (plafonné), taux de base de BDC + 1,65 %	Taux de base + écart selon le profil personnel	Plafonds : taux préférentiel + 3 % (prêt à terme), taux préférentiel + 5 % (marge de crédit)
Durée	5 ans (1 avec intérêts seulement)	Intérêts seulement pendant une période maximale de 12 mois	Jusqu'à 15 ans (prêts à terme)
Frais	1 % + 50 \$ pour BDC	Non précisés dans la FAQ de BDC	Droits d'enregistrement de 2 % + frais habituels du prêteur
Garanties matérielles	Aucune pour le prêt de Futurpreneur	Selon le produit; un cautionnement peut être exigé	Sûreté sur les actifs financés ou sur les actifs de l'entreprise; cautionnement personnel pouvant atteindre 100 % du prêt
Autres services	Mentorat obligatoire, jusqu'à deux ans	Services-conseils	Aucun

Sûretés et cautionnements personnels

« Collateral-free » ne signifie pas sans risque : un prêt de Futurpreneur demeure une dette que vous devez rembourser. Dans le cadre du PFPEC, les règles d'ISDE obligent le prêteur à prendre une sûreté sur les **actifs financés** lorsqu'il s'agit de biens immobiliers et d'équipement. Pour les améliorations locatives, les logiciels, les actifs incorporels, le fonds de roulement et les marges de crédit, le prêteur doit prendre une sûreté sur des actifs de l'entreprise, quels qu'ils soient. Les prêteurs peuvent aussi exiger des **cautionnements personnels**

non garantis par des actifs. Pour les prêts consentis après le 31 mars 2014, l'article 19 du [Règlement](#) en plafonne le montant, toutes cautions confondues, au montant initial du prêt, majoré des intérêts sur jugement et des frais juridiques. L'ancien plafond de 25 % s'applique uniquement aux prêts consentis avant avril 2014. Pour un prêt de 150 000 \$, on peut donc vous demander de garantir la totalité des 150 000 \$. Un plafond inférieur est un élément à négocier, et non une règle.

À BDC, certains prêts [peuvent exiger un cautionnement personnel ou d'entreprise](#) plutôt que des actifs. Si votre entreprise est constituée en société par actions, un cautionnement personnel vous rend personnellement responsable de sa dette envers ce prêteur, peu importe la responsabilité limitée de la société. Notre article sur [le coût de la constitution d'une société au Québec](#) traite du volet relatif à la société.

Comment présenter une demande, étape par étape

1. **Choisissez l'option selon le stade de votre entreprise.** Vous avez moins de 40 ans et ne réalisez pas encore de ventes, ou vous en êtes à vos deux premières années : commencez par Futurpreneur. Vous générez des revenus depuis douze mois ou plus : comparez BDC et un prêt du PFPEC auprès de votre banque. Vous achetez de l'équipement ou aménagez un local pour plus de 75 000 \$: le PFPEC est habituellement l'option qui convient naturellement.
2. **Immatriculez l'entreprise** et ouvrez un compte d'entreprise. La [demande en ligne](#) de BDC exige les renseignements d'immatriculation, des renseignements sur les propriétaires, un spécimen de chèque d'entreprise et une pièce d'identité avec photo.
3. **Rédigez le plan d'affaires.** Futurpreneur exige un [plan d'affaires complet et des prévisions de trésorerie sur 24 mois](#) (sa FAQ parle de deux ans de prévisions ventilées mois par mois), à téléverser dans son portail MyFP avec une pièce d'identité gouvernementale (passeport ou permis de conduire). Ses outils gratuits Business Plan Writer et Cash Flow Template permettent de produire les deux documents.
4. **Préparez des prévisions de trésorerie sur 24 mois** indiquant les paiements du prêt, y compris la hausse au passage des paiements d'intérêts seulement aux paiements de capital et d'intérêts à l'année 2.
5. **Obtenez votre propre dossier de crédit** et faites corriger les erreurs; Futurpreneur et BDC vérifient tous deux le crédit personnel.
6. **Pour le PFPEC, rencontrez deux ou trois prêteurs** et comparez le taux au plafond, les frais d'établissement, les sûretés et tout cautionnement personnel.
7. **Lisez l'offre** pour connaître les modalités de remboursement anticipé et le libellé du cautionnement.

Financement complémentaire du Québec et cumul des aides

Le financement fédéral par emprunt peut s'ajouter au financement québécois; chaque programme fixe ses propres règles de cumul, et les prêteurs tiennent compte de tous les remboursements dans vos prévisions de trésorerie. Les options provinciales sont présentées dans notre [guide des aides aux PME du Québec](#). Les nouveaux arrivants qui n'ont pas encore la résidence permanente, y compris les personnes qui fondent une

entreprise en suivant le parcours décrit dans notre [guide du Programme de visa pour démarrage d'entreprise](#), ne peuvent pas obtenir de financement de Futurpreneur. Ils devraient se renseigner auprès d'une banque sur le PFPEC, pour lequel les pages d'ISDE ne mentionnent aucune condition de citoyenneté.

Liste de vérification et motifs fréquents de refus

Avant de présenter votre demande, assurez-vous d'avoir :

- ☐ une entreprise immatriculée et un compte bancaire d'entreprise
- ☐ un plan d'affaires précisant clairement l'utilisation des fonds
- ☐ des prévisions de trésorerie mensuelles sur 24 mois
- ☐ une pièce d'identité gouvernementale avec photo
- ☐ une preuve d'expérience pertinente
- ☐ des états financiers (si l'entreprise est déjà en activité)
- ☐ des soumissions pour l'équipement ou les travaux d'améliorations locatives

Les motifs fréquents de refus découlent des critères : un faible crédit personnel, un historique d'exploitation trop court pour BDC, une trésorerie insuffisante pour assumer les paiements, l'absence d'expérience pertinente (Futurpreneur), des impôts impayés ou une poursuite judiciaire en cours, et une utilisation non admissible des fonds.

Si vous avez besoin d'une adresse fixe pour le registre des entreprises et les documents de prêt, 2727 Coworking offre des adresses d'affaires et des bureaux privés au bord du canal de Lachine, dans Griffintown.

Sources

- Aider les petites entreprises à obtenir des prêts : Programme de financement des petites entreprises du Canada (ISDE)
- Foire aux questions à l'intention des petites entreprises : PFPEC (ISDE)
- Programme de démarrage (Futurpreneur)
- Admissibilité (Futurpreneur)
- FAQ (Futurpreneur)
- Recommandation en ligne de BDC : Programme de démarrage (Futurpreneur)
- FAQ sur le financement d'entreprise (BDC)
- Financement de démarrage (BDC)
- Prêt petites entreprises (BDC)
- Partenaires de financement (BDC)
- Règlement sur le financement des petites entreprises du Canada, DORS/99-141 (Site Web de la législation)
- Loi sur le financement des petites entreprises du Canada, L.C. 1998, ch. 36 (Site Web de la législation)
- Glossaire : prêt à taux variable (BDC)
- Taux hypothécaires et taux préférentiel de RBC (RBC Banque Royale)
- Taux directeur (Banque du Canada)

- CIBC relève son taux préférentiel, le 28 octobre 2026 (CIBC)

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. <https://futurpreneur.ca/en/eligibility>
2. <https://futurpreneur.ca/en/faq>
3. <https://futurpreneur.ca/en/offering/core-startup>
4. <https://www.bdc.ca/en/financing/partners>
5. <https://futurpreneur.ca/en/explore/bdc-web-referral>
6. <https://www.bdc.ca/en/articles-tools/entrepreneur-toolkit/templates-business-guides/glossary/floating-rate-loan>
7. <https://www.bdc.ca/en/financing/starting-business-loan>
8. <https://www.bdc.ca/en/financing/financing-faq>
9. <https://www.bdc.ca/en/financing/small-business-loan>
10. <https://ised-isde.canada.ca/site/canada-small-business-financing-program/en/frequently-asked-questions-small-businesses>
11. <https://ised-isde.canada.ca/site/canada-small-business-financing-program/en/canada-small-business-financing-program/find-loan-your-small-business/helping-small-businesses-get-loans>
12. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-99-141/FullText.html>
13. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-10.2/FullText.html>
14. <https://www.bankofcanada.ca/core-functions/monetary-policy/key-interest-rate>
15. <https://cibc.mediaroom.com/2026-10-28-CIBC-raises-prime-lending-rate>
16. <https://www.rbcroyalbank.com/mortgages/mortgage-rates.html>

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore [private offices](#), [day passes and desks](#), [the conference room](#), [business addresses](#) and [virtual mailboxes](#). [Book a visit](#) or [contact the team](#) to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : <https://2727coworking.com>

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.